

## **Critères de sélection des étudiants du parcours préparatoire pour l'entrée dans le PhD Track Averroès**

**1-** Réussir son cursus initial dès la première session pour les deux années d'intégration du parcours préparatoire ; une tolérance pourra toutefois être accordée, notamment en cas de défaillance au premier semestre de la deuxième année du cursus santé (premier semestre du parcours préparatoire).

**2-** Valider l'ensemble des ECTS du parcours préparatoire Averroès ; une souplesse pourra être également être accordée dans l'appréciation des notes obtenues notamment au 1<sup>er</sup> semestre du parcours préparatoire.

Cas particulier de la validation du stage (10 ECTS) : au moment de l'admission dans le parcours Averroès, le stage n'aura vraisemblablement pas encore été validé. Dans ce cas, le comité Averroès donnera un premier avis, puis l'étudiant devra faire parvenir au plus tard mi-juillet un « mémoire de projet » de **15** pages maximum (tout compris), rédigé selon les mêmes modalités que la mention Biologie-Santé. Ce mémoire sera évalué par 2 membres de l'équipe pédagogique (autres que les tuteurs de l'étudiant). Il est recommandé aux étudiants de débiter leur stage le plus tôt possible et d'avoir réalisé au moins 4 semaines avant mi-juillet. Le stage peut être interrompu par les vacances. À la fin des 8 semaines, l'étudiant devra faire une présentation orale (7 minutes de présentation/8 minutes de question) devant un jury Averroès, composé notamment d'au moins un de ses tuteurs. La note prendra également en compte l'avis de l'encadrant du stage (10% de la note finale).

**3-** La sélection se fera sur la base d'un petit dossier, précisant le projet de thèse et le projet professionnel, avec une lettre de motivation ; la progression académique et la maturation du projet de l'étudiant pendant les deux années du cycle préparatoire seront un critère important. L'acceptation au M2 choisi par l'étudiant sera également un critère prépondérant.

**Sélection des étudiants de la promotion 2021-22 : dossier à transmettre au comité de pilotage au plus tard le 14 juin**